

1^{ère}

Conférence des Présidents d'Instances de Régulation Francophones

Rapport de synthèse



Réseau Francophone des Régulateurs des Médias

Introduction :

En tant que membre fondateur et assurant la vice présidence du Réseau Francophones des Régulateurs des Médias (REFRAM) depuis juillet 2007, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc a organisé, les 16 et 17 novembre 2009, à Marrakech, la 1^{ère} Conférence des Présidents d'Instances de Régulation Francophones (REFRAM).

Cette première réunion dans la vie du REFRAM, a connu la participation de 26 instances de régulation de la communication audiovisuelle du monde francophone, dont 19 instances de régulation membres et autres instances invitées, ainsi que l'organisation Internationale de la Francophonie - OIF, partenaire de l'événement, représentée par Monsieur M. Hugo SADA, délégué à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, et d'autres Réseaux homologues dont notamment le Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes (RIRM), la Plate-forme Européenne des Autorités de Régulation (EPRA), présents au titre d'observateurs.

1- Cérémonie d'ouverture

En ouverture des travaux, les discours de la Présidence sortante burkinabé, de la future présidence marocaine, du secrétariat exécutif français d'une part, et de l'Organisation Internationale de la Francophonie intervenant en tant que membre observateur et partenaire du REFRAM d'autre part, ont de concert mis l'accent sur l'héritage linguistique et culturel partagé par tous les membres du Réseau, porteur de valeurs universelles et d'une conscience particulière de l'importance de la diversité culturelle, tout en soulignant que l'autre élément de la spécificité de cette organisation tient à la matrice commune qui unit les modèles de gouvernance respectifs des secteurs médiatiques francophones, et dont l'essence consiste en l'attention particulière portée au rôle des contenus audiovisuels et des instances de régulation de la communication dans l'évolution de nos sociétés contemporaines.

Rappelant à ce sujet combien il devient de plus en plus complexe de réguler un paysage audiovisuel foncièrement reconfiguré du fait de la révolution numérique et de la mondialisation, les participants ont appelé de leurs vœux au renforcement des capacités de régulation des instances francophones, dont les missions tendent à se diversifier pour englober également les questions relatives à la concentration économique, qui constituent l'autre versant de la problématique de la préservation de la diversité culturelle face au phénomène de la standardisation et de l'uniformisation des contenus.

2- Les sessions de travail :

A- 1ère session de travail

Renforcement des capacités de régulation des régulateurs francophones

Au cours de la première journée, dense et riche en échanges, plusieurs interventions se sont attelées à exposer une analyse concrète de leurs capacités et contraintes opérationnelles en matière de régulation audiovisuelle, ainsi le Président du CSA de France a décliné, à travers son intervention, les différentes responsabilités du régulateur vis-à-vis de la société en matière de pluralisme, régulation économique, et de régulation sociale et culturelle. Mme la Présidente du CNC du Burundi a présenté son propre témoignage sur les capacités et contraintes opérationnelles de l'instance de son pays.

Un membre de la HAPA de Mauritanie a exposé l'expérience de son instance en matière de régulation, quant au Président du CNC du Gabon, il a préféré faire part aux participants de l'expérience de son pays en matière de régulation des médias publics.

Il s'en est suivi un débat général dont les principales conclusions convergèrent avec celles de l'étude réalisée avec le concours de l'OIF, sous le thème « La régulation des médias dans l'espace francophone : bilan et perspectives », présentée M. Renaud de la Brosse, Expert consultant de l'OIF.

B- 2ème session de travail

Echange d'expériences : régulation opérationnelle de la diversité culturelle et linguistique

Au cours de cette deuxième session dédiée à la régulation opérationnelle de la diversité culturelle et linguistique, plusieurs échanges d'expériences en la matière ont eu lieu à commencer par l'expérience du CSLC du Congo présentée par son Président M. Jacques BANANGANDZALA, suivi par l'expérience belge présentée par M. Jean François Furnémont, Directeur Général du CSA belge.

Quant à l'expérience marocaine en matière de préservation de la diversité culturelle, elle a été mise en exergue, par le biais des présentations assurées par M. Ahmed Ghazali Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc et par le Président Directeur Général du Pôle Audiovisuel Public.

C- 3^{ème} session

La vie du Réseau

Au terme de cette première Conférence des Présidents, il a été procédé à l'examen de bon nombre de points à l'ordre du jour de la deuxième journée dédiée à la vie institutionnelle du Réseau.

1- Adoption de la Feuille de Route 2010-2011 :

La Conférence des Président a procédé en premier lieu l'examen de la Feuille de Route 2010-2011 dont la présentation des grandes lignes a été assurée par le représentant du secrétariat exécutif du REFRAM, et par la suite à l'adoption et de ses principales modalités d'action, que sont l'organisation de conférence thématiques à intervalles réguliers et la mise en œuvre de programmes d'échanges professionnels entre instance membres et, d'autre part, de ses principales thèmes d'action de cette Feuille de Route, parmi lesquels figurent notamment la régulation de la communication en période électorale, le monitoring pour le suivi des programmes, la question du numérique ainsi que la diversité culturelle et linguistique.

2- Projet du Règlement Intérieur du REFRAM :

En second lieu, il a été procédé à l'adoption du projet du Règlement Intérieur soumis à cette première Conférence des Présidents du REFRAM après l'introduction de certaines modifications et mandements consentis par les membres.

L'ensemble des participants se sont accordé à œuvrer pour que le REFRAM devienne rapidement un pôle majeur d'expertise, opérant en complémentarité avec les institutions homologues spécialisées en la matière et capable de renforcer les acquis de la société francophone de l'information et de la communication, notamment en termes de consolidation de l'Etat de droit, de promotion du pluralisme ainsi que de préservation de la dignité humaine et de la cohésion sociale.

3- Point sur les statuts de l'association du REFRAM :

Sous réserve de la modification apportée à l'article 18 du Règlement Intérieur, la Conférence des Présidents a décidé d'autoriser le Président en exercice à utiliser l'association du REFRAM en tant que de besoin.

Il a été également rappelé que l'association n'est qu'un simple outil au service du Réseau destiné à favoriser les activités nécessaires aux missions qui lui sont fixées.

4- Présentation du site web du REFRAM

Le représentant du Secrétariat permanent du Réseau a assuré la présentation du site Web du REFRAM conçu pour le Réseau par le Conseil supérieur de l'audiovisuel français.

Les membres ont été invités à remplir la partie du site qui leur est réservée avant le 31 décembre 2009, pour une mise en ligne prévue au 1^{er} janvier 2010. Un manuel d'utilisation a été transmis à cet effet par le Secrétariat permanent.

5- Examen des nouvelles demandes d'adhésions

La Conférence des Présidents a approuvé les nouvelles demandes d'adhésion exprimée par les instances de régulation invitées suivantes :

- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;
- L'Office fédéral de la communication suisse (OFCOM) ;
- Le Conseil national de l'audiovisuel de Roumanie (CNA) ;
- Le Conseil coordinateur de l'audiovisuel de Moldavie (CCA) ;
- Le Conseil national de l'audiovisuel du Liban (CNA) ;
- Le Conseil national de la communication de Guinée (CNC) ;
- Le Conseil supérieur de la communication du Niger (CSC).

Les délégations non représentées par le Président de l'institution concernée ont été invitées à formaliser leur adhésion par une lettre signée de celui-ci.

Les instances de régulation membres et signataires des statuts du REFRAM à Ouagadougou (Burkina Faso) le 1^{er} juillet 2007, n'ayant pas encore formalisé leurs adhésions ont été invités à leur tour pour prendre les dispositions nécessaires à cet effet auprès du secrétariat permanent du Réseau et de la Présidence en exercice.

Une nouvelle demande d'adhésion a été déposée par la Commission Spéciale de la Communication Audiovisuelle CSCA de la République du Madagascar.

6- Désignation de la prochaine vice-présidence et passation de flambeau à la nouvelle présidence :

Avant la clôture de cette 1^{ère} Conférence des Présidents d'Instances de Régulation Francophones, s'est déroulé la nomination de la nouvelle Vice-présidence, M. Marc Janssen, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel de la Communauté française de Belgique a été désigné à cet effet nouveau Vice-président du REFRAM pour la période 2010-2011.

Ensuite Mme Béatrice Damiba, Présidente du Conseil supérieur de la communication du Burkina Faso, Présidente sortante du REFRAM a remis la présidence du REFRAM au Vice-président sortant, M. Ahmed Ghazali.

M. Luc Adolphe Tiao et Mme Béatrice Damiba ont été acclamés Présidents d'honneur du REFRAM.